

Université: tollé après l'envoi d'un formulaire sur la radicalisation

La fac de Cergy a retiré un document visant à détecter des « signaux faibles »

Apparition du voile», « changement de physionomie » avec « port de la barbe sans moustache », « changement vestimentaire » avec « port d'une djellaba », « absentéisme récurrent aux heures de prières », « refus de l'autorité des femmes », « arrêt de consommation de boissons alcoolisées... Voilà quelques-uns des « signaux faibles » censés permettre de détecter un « processus de radicalisation » chez les étudiants ou les collègues.

C'est en tout cas ainsi qu'ils ont été présentés, dans une fiche adressée, lundi 14 octobre, à l'ensemble des personnels de l'université de Cergy-Pontoise, signée du fonctionnaire sécurité-défense de l'établissement.

Dévoilé sur les réseaux sociaux, des extraits de ce document ont provoqué un tollé dans les cercles d'universitaires et au-delà. Contacté, le président de l'université, François Germinet, dit regretter un « message très maladroit ». Le document – qui prenait la forme d'un fichier Excel à remplir et à faire remonter à l'administration – va être retiré et ne sera ni utilisé ni mis à disposition des personnels, a-t-il annoncé dans la soirée de lundi. « Je comprends que cela ait heurté les sensibilités, nous allons adresser un mail d'excuses », indique-t-il.

« J'ai honte »

Il y a deux types de menaces d'attaques terroristes: exogène et endogène, peut-on lire dans ce courriel, que *Le Monde* a consulté dans sa version intégrale. Pour ce qui est de la menace endogène, c'est-à-dire « lorsqu'un ou plusieurs individus appartenant à la structure commettent des attentats », la prévention repose en grande partie sur « la vigilance de tous ». Avec, pour première étape, la « détection de personnes suscep-

« On passe un cap monstrueux en nous demandant de dénoncer nos étudiants ou nos collègues musulmans »

CLÉMENT CARBONNIER
maître de conférences

tibles d'être en cours de radicalisation ». D'où cette liste d'une cinquantaine de « signaux », allant pour ceux « liés au comportement d'une personne connue », de l'apparence physique à la réintégration de pratiques religieuses en passant par la défense de nouvelles convictions. « La sécurité étant l'affaire de tous, conclut le responsable, signaler des événements qui pourraient avoir des conséquences graves est un acte de civisme. »

« J'ai honte », a immédiatement réagi sur le réseau social Twitter Clément Carbonnier, maître de conférences en économie, en détaillant certains de ces items, provoquant des centaines de réactions. Actuellement professeur invité à l'université de Sherbrooke, au Canada, l'universitaire n'en revient pas. « On demande à des fonctionnaires de faire remonter des informations sur les signes religieux des étudiants, c'est un fichage par rapport à la croyance, s'émeut-il. On passe un cap monstrueux, en nous demandant clairement de dénoncer nos étudiants ou nos collègues musulmans. »

Une indignation partagée par certains de ses collègues, écriant une liste « sidérante ». « Si je devais l'utiliser pour une autoanalyse, j'aurais de bonnes chances de gagner un voyage gratuit à Guantanamo », écrit ainsi Renaud Epstein, maître de conférences à

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye (créé par les universités de Cergy et de Versailles).

Sans excuser cette « maladresse », le président François Germinet rappelle néanmoins que « tous les opérateurs de l'Etat ont vocation à faire remonter des signalements de radicalisation, pas seulement islamistes, auprès des services de la préfecture quand ils y sont confrontés ». C'est la mission du fonctionnaire sécurité-défense, présent dans chaque université, qui a aussi la casquette de « référent radicalisation » à Cergy, comme dans nombre d'établissements. Cette mission a été systématisée progressivement dans les facs dans le cadre du Plan national de prévention de la radicalisation, annoncé par le gouvernement le 23 février 2018.

La ministre « désapprouve »

« Il n'est pas question de faire un repérage actif, mais l'intention demeure: il faut informer les collègues sur comment réagir quand un étudiant prononce des propos très virulents, que ce soit d'extrême droite ou islamistes », décrit-il. Un ou deux cas de signalisation à la préfecture interviennent chaque année dans cet établissement de 20 000 étudiants.

D'aucuns, ce 14 octobre, ont forcément fait le lien avec l'attentat à la Préfecture de police, le 3 octobre, imaginant une initiative de prévention du ministère de l'intérieur. Lors de son discours d'hommage aux quatre victimes de cet attentat, le 8 octobre, Emmanuel Macron a notamment prôné une « société de vigilance » face à « l'hydre islamiste », demandant à « chaque citoyen » de signaler des comportements suspects.

Du côté du ministère de l'enseignement supérieur, on assure qu'aucune directive en ce sens n'a été donnée par l'Etat. « Je désapprouve la "fiche de remontée de

signaux faibles", justement retirée par l'@UniversiteCergy, a réagi Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, sur Twitter. Si la lutte contre la radicalisation appelle la vigilance de chacun, ce combat ne sera jamais gagnant s'il s'appuie sur des préjugés et des caricatures. »

Une prise de position qui ne suffit pas à dissiper le malaise chez certains. N'est-ce pas le ministère de l'enseignement supérieur qui a envoyé, à la rentrée, dans l'ensemble des établissements, deux feuilles à afficher dans les espaces enseignants, dénommées « Prévenir la radicalisation » ?

On n'y trouve pas de tels détails ciblant la religion musulmane, mais le déroulé établissant les « signes distinctifs » est similaire. Y sont listés le « changement soudain de comportement (habitudes alimentaires, vestimentaires...) », les « absences répétées en cours », ou encore le « refus de servir la main d'une personne de sexe opposé ». « Il convient de partager sans délai l'information », peut-on lire dans ce document, qui donne au fonctionnaire de sécurité défense la charge de l'élaboration d'une « chaîne d'alerte adaptée à la réalité du terrain ».

Après l'école, dont le rôle en matière de « signalement » a été interrogé après *Charlie Hebdo*, voici donc l'université bousculée par les mêmes questionnements. « Il y a une différence [entre la mission officielle et] le fait de fiché des étudiants par voie électronique, réagit Florent Tétard, enseignant-chercheur à l'université Paris-XIII. Il n'empêche, cette démarche ressemble fortement à une traduction des éléments envoyés par le ministère de l'enseignement supérieur, eux-mêmes très proches de ceux de l'éducation nationale. » ■

CAMILLE STROMBONI

La délégation interministérielle à l'aide aux victimes désormais en ordre de marche

La suppression du secrétariat d'Etat, il y a deux ans, avait été perçue comme un recul

Deux ans après la création de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes, Elisabeth Pelsez, nommée à sa tête par Matignon, est parvenue à convaincre ceux qui avaient vu un recul dans la suppression du secrétariat d'Etat. « Le bilan est positif, M^{me} Pelsez a une grande proximité avec les acteurs de terrain, des chantiers ont pu être menés à leur terme, comme celui sur les conditions d'annonce du décès aux familles de victimes », dit Sophie Seco, directrice de la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs.

Lors de l'accident de Millas (six morts dans la collision entre un autocar scolaire et un train), le 14 décembre 2017, « les familles n'ont pas appris la mort de leur enfant dans les conditions de délicatesse et de prévenance qui

« Notre action est ancrée dans la réalité », explique M^{me} Pelsez, magistrate, dont l'équipe reçoit « presque tous les deux jours » des victimes ou des familles de victimes. Placée auprès de la garde des sceaux, la délégation interministérielle comprend neuf personnes issues des ministères de la justice, de l'intérieur, de la santé et des finances, et trois agents pour les fonctions support. « Le statut interministériel permet à M^{me} Pelsez d'avoir une très grande efficacité et réactivité pour déverrouiller des blocages administratifs ou des situations délicates de victimes », constate Guillaume Denoix de Saint Marc, directeur général de l'Association française des victimes du terrorisme.

Mise en place des comités locaux
Sur le terrain, ces deux années ont été consacrées notamment à

susceptibles de prendre en charge les victimes et, d'autre part, de rédiger un schéma départemental d'aide aux victimes », précise la déléguée interministérielle. « L'existence de ces CLAV permet aux protagonistes de l'accompagnement des victimes de se connaître et d'échanger avant la survenue d'une situation de crise », se réjouit M^{me} Seco. Par exemple, le comité local d'aide aux victimes de l'Aude, créé au moment de l'attentat de Trèbes (quatre morts le 23 mars 2018), a également servi lors des inondations du 15 octobre 2018.

Dans le même souci d'anticiper les crises, quatre coordonnateurs (trois magistrats et un général de gendarmerie, tous à la retraite) ont été recrutés et formés. Ils sont désormais mobilisables à tout moment pour faire l'interface entre les victimes et les assureurs dans

collectifs et aux catastrophes naturelles. Mais la mission de M^{me} Pelsez est encore plus large, et embrasse par exemple les victimes de violences conjugales. « Nous avons poussé pour que les schémas départementaux intègrent un chapitre sur l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales », affirme-t-elle, en se félicitant de voir remonter des bonnes pratiques nées d'initiatives locales, comme la prise en charge des enfants de femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint.

La création du Centre national de ressources et de résilience, en février, pour valoriser la recherche en matière de prise en charge des psycho-traumatismes en liaison avec les dix unités de consultation existantes sur le territoire est saluée. « Il s'agit aussi de travailler sur le stress post-trau-

Vingt-cinq et trente ans de prison dans le procès du « djihad des femmes »

L'attentat raté de Notre-Dame a donné lieu à des peines alignées sur les réquisitions

A l'annonce du verdict, Inès Madani a plissé les yeux tout en se cramponnant fermement au pupitre du box des accusés. A l'issue de seize jours d'audience et d'un délibéré de plus de dix heures, la cour d'assises spéciale de Paris a condamné, lundi 14 octobre en soirée, la jeune femme de 22 ans à trente années de prison pour sa participation à l'attentat raté à la voiture piégée, dans la nuit du 3 au 4 septembre 2016, rue de la Bûcherie, près de Notre-Dame de Paris.

Au terme de ce procès, que l'accusation a considéré comme celui du « djihad des femmes », une peine de vingt-cinq ans de réclusion a aussi été prononcée à l'encontre d'Ornella Gilligmann. Complice d'Inès Madani, cette mère de famille de 32 ans a tenté, en vain, d'incendier une Peugeot 607 remplie de bonbonnes de gaz. Ce projet d'attentat, conçu au nom de l'organisation Etat islamique (EI), a échoué car le tandem avait imprégné le véhicule de gazole, un carburant moins inflammable que l'essence.

« Je demanderai pardon toute ma vie à tous ceux qui ont été victimes du terrorisme », a déclaré Ornella Gilligmann avant que la cour se retire pour délibérer. Lorsque sa peine a été prononcée, elle a fondu en larmes, se cachant le visage avec ses mains.

Rapport de séduction

Au cours de l'audience, la version des faits livrée par Ornella Gilligmann a fortement divergé de celle d'Inès Madani. Si la première a prétendu avoir fait volontairement « capoter » l'attentat en utilisant du gazole plutôt que de l'essence, la seconde l'a accusée d'être à l'initiative du projet. La confrontation a donné lieu à des échanges rugueux.

« Il est vain d'accabler l'autre pour échapper à ses responsabilités. Il y en a une qui a conduit les opérations: ce n'est pas Inès Madani », avait insisté, dans sa plaidoirie, son avocat, M^e Laurent Pasquet-Marinacé. Lequel avait demandé à la cour de ne pas condamner sa cliente à une peine de prison trop lourde afin de « lui permettre de se lancer enfin dans sa propre vie ». M^e Pasquet-Marinacé n'a pas écarté l'idée de faire appel du verdict.

Le procès s'est polarisé sur le rapport de séduction entre les deux femmes et, plus particulièrement, sur l'emprise exercée sur Ornella Gilligmann par Inès Madani. Cette dernière avait dupé sa future complice en se faisant passer durant plusieurs mois, sur les réseaux sociaux, pour un djihadiste dénommé Abou Sou-

Au cours de l'audience, la version des faits livrée par Ornella Gilligmann a fortement divergé de celle d'Inès Madani

leyman, Abou Omar Junayd. « J'ai vraiment honte ici aujourd'hui. Je comprends que j'ai eu le pire des complices », a assuré Inès Madani lors de son délibéré.

Les peines prononcées à la cour sont quasiment alignées sur les réquisitions du parquet, n'ont toutefois pas été exemptées de périodes de sûreté, et les avocats ont réclamé des réductions.

Par ailleurs, Sarah Gilligmann, 26 ans, a été condamnée à deux ans de prison pour avoir poignardé – le blessant à la main – un agent de la direction de la sécurité intérieure peu avant son interpellation le 8 septembre 2016, à Boissy-le-Château (Essonne). Cette jeune femme avait rencontré Inès Madani au domicile de son père, Sakaou, mère de famille, qui refuse de rallier la Syrie et de « mourir en martyr » pour fomenter un projet d'attentat.

Amel Sakaou a refusé de comparaître devant la cour et a été condamnée à vingt-cinq ans de prison. Trait d'union entre les quatre principales accusées, la djihadiste et recruteur Rachid Kassim a été le grand absent du procès. Selon les autorités, il serait mort en novembre 2017, après une chute de son drone. En l'absence de corps, il a été condamné à la peine de mort.

Une peine de cinq ans assortie d'une année d'interdiction de séjour a été prononcée à l'encontre de Samia Chalel, l'intermédiaire entre Rachid Kassim et Inès Madani. Mohamed Lamine Abou Omar, 26 ans, s'appropriait, en 2016, le pseudonyme de religieuse Sarah Gilligmann, considéré comme « plus dangereux » que sa complice. Il est également suspecté d'être le complice de Larossi Abou Omar, assassiné deux policiers à Gagny (Seine-Saint-Denis) le 14 juin 2016), et Selima Madani, qui échangeait également avec Inès Madani avant le projet d'attentat. Ils ont, eux, été respectivement condamnés à trois ans de prison ferme et trois ans de prison avec sursis pour « participation à un attentat de crime terroriste ».

IMMIGRATION Deux corps de migrants retrouvés sur une plage

Deux jeunes migrants ont été retrouvés morts, lundi 14 octobre, sur une plage du Touquet (Pas-de-Calais). Les deux hommes, irakiens, âgés de 17 et 22 ans, « proviendraient vraisemblablement de la même embarcation », retrouvée vide d'occupants, a indiqué la préfecture du Pas-de-Calais. – (AFP)

14 octobre, le directeur de la gendarmerie Richard Lizurey. Le directeur de l'intérieur a indiqué qu'une vingtaine de personnes ont aussi été mises à disposition de la police depuis 2017. Quatre détenus qu'on avait révoqués.

JUSTICE Quatre détenus s'évadent de Marseille

Quatre détenus qu'on avait révoqués.